

Quik Stik® TWIST PAINT MARKER Fluorescent Orange, Fluorescent Pink

LA-CO Industries, Inc.

selon Federal Register / Vol. 77, Règlement Règles et n o de 58 / lundi 26 mars 2012 /
selon la réglementation Canadienne sur les produits dangereux (HPR)
Date d'émission: 02/12/2016

Version: 1.0

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Forme du produit : Mélange
Nom du produit : Quik Stik® TWIST PAINT MARKER Fluorescent Orange, Fluorescent Pink

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation de la substance/mélange : Marquage

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

LA-CO Industries, Inc.
1201 Pratt Boulevard
Elk Grove Village, IL. 60007-5746
Phone: (847) 956-7600
Fax: (847) 956-9885
E-mail: customer_service@laco.com

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'urgence : 24-hour emergency: CHEMTREC- U.S. : 1-800-424-9300 International: +1-703-527-3887

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification conformément à la norme général harmonisé

Skin Irrit. 2 H315
Eye Irrit. 2A H319

Texte complet des classes de danger et des phrases H : voir rubrique 16

2.2. Éléments d'étiquetage

Étiquetage GHS-US

Pictogrammes de danger (GHS-US) :



GHS07

Mention d'avertissement (GHS-US) :

Attention

Mentions de danger (GHS-US) :

H315 - Provoque une irritation cutanée
H319 - Provoque une sévère irritation des yeux

Conseils de prudence (GHS-US) :

P264 - Se laver les mains soigneusement après manipulation
P280 - Porter un équipement de protection des yeux, des gants de protection
P302+P352 - Si sur la peau: laver abondamment à l'eau Eau
P305+P351+P338 - EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer
P321 - Traitement spécifique (voir Premiers secours sur cette étiquette)
P332+P313 - En cas d'irritation cutanée: consulter un médecin
P337+P313 - Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin
P362+P364 - Enlever les vêtements contaminés et les laver avant de les réutiliser

2.3. Autres dangers

2.4. Toxicité aiguë inconnue (GHS US)

4.16 pourcent du mélange se compose d'un ou de plusieurs éléments d'une toxicité sévère inconnue (Oral)
7.2 pourcent du mélange se compose d'un ou de plusieurs éléments d'une toxicité sévère inconnue (Dermal)
7.2 pourcent du mélange se compose d'un ou de plusieurs éléments d'une toxicité sévère inconnue (Inhalation (Dust/Mist))

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.1. Substance

Non applicable

Quik Stik® TWIST PAINT MARKER Fluorescent Orange, Fluorescent Pink

Fiche de données de sécurité

selon Federal Register / Vol. 77, Règlement Règles et n o de 58 / lundi 26 mars 2012 /
selon la réglementation Canadienne sur les produits dangereux (HPR)

3.2. Mélange

Nom	Identificateur de produit	% (w/w)	Classification GHS-US
1-butoxypropan-2-ol	(n° CAS) 5131-66-8	31.73 – 32.4 Fluorescent Orange 30.67 – 31.31 Fluorescent Pink	Flam. Liq. 4, H227 Skin Irrit. 2, H315 Eye Irrit. 2A, H319
(2-Methoxymethylethoxy)-propanol	(n° CAS) 34590-94-8	< 8.36 Fluorescent Orange < 8.08 Fluorescent Pink	Flam. Liq. 4, H227
3',6'-bis(diethylamino)spiro[isobenzofuran-1(3H),9'-[9H]xanthene]-3-one	(n° CAS) 509-34-2	0.18 Fluorescent Orange 3.04 Fluorescent Pink	Acute Tox. 4 (Oral), H302 Eye Irrit. 2A, H319
Butoxy-1-propanol	(n° CAS) 15821-83-7	1 – 1.67 Fluorescent Orange 0.97 – 1.61 Fluorescent Pink	Flam. Liq. 3, H226
N-Ethyl O/P Toluene Sulfonamides	(n° CAS) 8047-99-2	1.44 Fluorescent Orange 1.4 Fluorescent Pink	Acute Tox. 3 (Dermal), H311

Texte complet des phrases H: voir section 16

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

- Premiers soins général : Ne jamais administrer quelque chose par la bouche à une personne inconsciente.
- Premiers soins après inhalation : Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer.
- Premiers soins après contact avec la peau : Laver abondamment à l'eau et au savon. Laver les vêtements contaminés avant réutilisation. En cas d'irritation cutanée: consulter un médecin.
- Premiers soins après contact oculaire : Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin.
- Premiers soins après ingestion : NE PAS faire vomir. Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin en cas de malaise.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

- Symptômes/lésions après contact avec la peau : Provoque une irritation cutanée.
- Symptômes/lésions après contact oculaire : Provoque une sévère irritation des yeux.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement symptomatique.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

- Moyens d'extinction appropriés : Utiliser les moyens adéquats pour combattre les incendies avoisinants.
- Agents d'extinction non appropriés : Aucun connu.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

- Danger d'incendie : Ne présente pas de danger particulier d'incendie ou d'explosion.
- Réactivité : Aucune réaction dangereuse connue.

5.3. Conseils aux pompiers

- Instructions de lutte contre l'incendie : Refroidir les structures et récipients adjacents au jet d'eau pour protéger et prévenir toute ignition.
- Protection en cas d'incendie : Porter un appareil respiratoire autonome. Porter des vêtements résistant au feu/aux flammes/ignifuges.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

- Mesures générales : Éviter le contact avec la peau, les yeux ou les vêtements. Empêcher ou limiter la formation et la dispersion de poussières.

6.1.1. Pour les non-secouristes

- Équipement de protection : Lunettes anti-éclaboussures ou des lunettes de sécurité. Porter des gants appropriés.
- Procédures d'urgence : Eloigner le personnel superflu.

6.1.2. Pour les secouristes

- Équipement de protection : Lunettes anti-éclaboussures ou des lunettes de sécurité. Porter des gants appropriés.

Quik Stik® TWIST PAINT MARKER Fluorescent Orange, Fluorescent Pink

Fiche de données de sécurité

selon Federal Register / Vol. 77, Règlement Règles et n o de 58 / lundi 26 mars 2012 /
selon la réglementation Canadienne sur les produits dangereux (HPR)

Procédures d'urgence : Aérer la zone. Obturer la fuite si cela peut se faire sans danger.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Éviter le rejet dans l'environnement.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Pour la rétention : Éviter de générer de la poussière. Balayer ou pelleter dans des conteneurs appropriés.
Procédés de nettoyage : Balayer et récupérer la substance répandue dans des récipients.

6.4. Référence à d'autres sections

Section 7: la manipulation. Section 8: équipement de protection individuelle.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Précautions à prendre pour une manipulation sans danger : Éviter le contact avec la peau, les yeux ou les vêtements.

Mesures d'hygiène : Se laver les mains et toute autre zone exposée avec un savon doux et de l'eau, avant de manger, de boire, de fumer, et avant de quitter le travail.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Conditions de stockage : Garder les conteneurs fermés hors de leur utilisation.
Produits incompatibles : Acides forts. Oxydants forts. Bases fortes.
Interdictions de stockage en commun : Matières incompatibles.
Lieu de stockage : Conserver dans un endroit sec, frais et bien ventilé.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Marquage.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Quik Stik® TWIST PAINT MARKER Fluorescent Orange, Fluorescent Pink		
ACGIH	Non applicable	
OSHA	Non applicable	
1-butoxypropan-2-ol (5131-66-8)		
ACGIH	Non applicable	
OSHA	Non applicable	
Butoxy-1-propanol (15821-83-7)		
ACGIH	Non applicable	
OSHA	Non applicable	
(2-Methoxymethylethoxy)-propanol (34590-94-8)		
ACGIH	ACGIH TWA (mg/m ³)	606 mg/m ³
ACGIH	ACGIH TWA (ppm)	100 ppm
ACGIH	ACGIH STEL (mg/m ³)	909 mg/m ³
ACGIH	ACGIH STEL (ppm)	150 ppm
OSHA	OSHA PEL (TWA) (mg/m ³)	600 mg/m ³
OSHA	OSHA PEL (TWA) (ppm)	100 ppm
OSHA	OSHA PEL (STEL) (mg/m ³)	600 mg/m ³
Canada (Québec)	VECD (mg/m ³)	909 mg/m ³
Canada (Québec)	VECD (ppm)	150 ppm
Canada (Québec)	VEMP (mg/m ³)	606 mg/m ³
Canada (Québec)	VEMP (ppm)	100 ppm
N-Ethyl O/P Toluene Sulfonamides (8047-99-2)		
ACGIH	Non applicable	
OSHA	Non applicable	

Quik Stik® TWIST PAINT MARKER Fluorescent Orange, Fluorescent Pink

Fiche de données de sécurité

selon Federal Register / Vol. 77, Règlement Règles et n o de 58 / lundi 26 mars 2012 /
selon la réglementation Canadienne sur les produits dangereux (HPR)

3',6'-bis(diethylamino)spiro[isobenzofuran-1(3H),9'-[9H]xanthene]-3-one (509-34-2)	
ACGIH	Non applicable
OSHA	Non applicable

8.2. Contrôles de l'exposition

Contrôles techniques appropriés	: N'utiliser que dans des endroits bien ventilés.
Équipement de protection individuelle	: Éviter toute exposition inutile.
Protection des mains	: Utilisez des gants en caoutchouc.
Protection oculaire	: Lunettes anti-éclaboussures ou des lunettes de sécurité.
Protection de la peau et du corps	: Porter un vêtement de protection approprié.
Protection des voies respiratoires	: Aucune en utilisation normale. Lorsque la ventilation du local est insuffisante, porter un équipement de protection respiratoire. Respirateur agréé.
Autres informations	: Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique	: Solide
Apparence	: Un marqueur de crayon comme solide.
Couleur	: Variable
Odeur	: Aucune donnée disponible
Seuil olfactif	: Aucune donnée disponible
pH	: Aucune donnée disponible
Vitesse d'évaporation relative (acétate de butyle=1)	: Aucune donnée disponible
Point de fusion	: Aucune donnée disponible
Point de congélation	: Aucune donnée disponible
Point d'ébullition	: Aucune donnée disponible
Point d'éclair	: Aucune donnée disponible
Température d'auto-inflammation	: Aucune donnée disponible
Température de décomposition	: Aucune donnée disponible
Inflammabilité (solide, gaz)	: Aucune donnée disponible
Pression de vapeur	: Aucune donnée disponible
Densité relative de vapeur à 20 °C	: Aucune donnée disponible
Densité relative	: Aucune donnée disponible
Solubilité	: Aucune donnée disponible
Log Pow	: Aucune donnée disponible
Log Kow	: Aucune donnée disponible
Viscosité, cinématique	: Aucune donnée disponible
Viscosité, dynamique	: Aucune donnée disponible
Propriétés explosives	: Aucune donnée disponible
Propriétés comburantes	: Aucune donnée disponible
Limites explosives	: Aucune donnée disponible

9.2. Autres informations

Teneur en COV	: 40-45 %
---------------	-----------

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Aucune réaction dangereuse connue.

10.2. Stabilité chimique

Stable dans les conditions normales.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Polymérisation dangereuse ne se produira pas.

10.4. Conditions à éviter

Empêcher ou limiter la formation et la dispersion de poussières.

Quik Stik® TWIST PAINT MARKER Fluorescent Orange, Fluorescent Pink

Fiche de données de sécurité

selon Federal Register / Vol. 77, Règlement Règles et n o de 58 / lundi 26 mars 2012 /
selon la réglementation Canadienne sur les produits dangereux (HPR)

10.5. Matières incompatibles

Acides forts. Bases fortes. Oxydants forts.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Oxydes de carbone (CO, CO₂).

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë : Non classé

1-butoxypropan-2-ol (5131-66-8)	
DL50 orale rat	3300 mg/kg
DI 50 cutanée rat	> 2000 mg/kg
CL50 inhalation rat (ppm)	> 651 ppm/4h
ATE CLP (voie orale)	3300.000 mg/kg de poids corporel
Butoxy-1-propanol (15821-83-7)	
DL50 orale rat	5009 mg/kg
ATE CLP (voie orale)	5009.000 mg/kg de poids corporel
(2-Methoxymethylethoxy)-propanol (34590-94-8)	
DL50 orale rat	> 5000 mg/kg
DI 50 cutanée rat	> 19020 mg/kg
CL50 inhalation rat (mg/l)	> 1667 mg/l/4h
N-Ethyl O/P Toluene Sulfonamides (8047-99-2)	
DL50 orale rat	2250 mg/kg
DL50 cutanée lapin	1000 mg/kg
ATE CLP (voie orale)	2250.000 mg/kg de poids corporel
ATE (cutané)	1000.000 mg/kg de poids corporel
3',6'-bis(diethylamino)spiro[isobenzofuran-1(3H),9'-[9H]xanthene]-3-one (509-34-2)	
ATE CLP (voie orale)	500.000 mg/kg de poids corporel

Corrosion cutanée/irritation cutanée	: Provoque une irritation cutanée.
Lésions oculaires graves/irritation oculaire	: Provoque une sévère irritation des yeux.
Sensibilisation respiratoire ou cutanée	: Non classé
Mutagénicité sur les cellules germinales	: Non classé
Cancérogénicité	: Non classé
Toxicité pour la reproduction	: Non classé
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique)	: Non classé
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée)	: Non classé
Danger par aspiration	: Non classé
Effets néfastes potentiels sur la santé humaine et symptômes possibles	
Symptômes/lésions après contact avec la peau	: Provoque une irritation cutanée.
Symptômes/lésions après contact oculaire	: Provoque une sévère irritation des yeux.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1 Toxicité

1-butoxypropan-2-ol (5131-66-8)	
CL50 poisson 1	> 560 (560 - 1000) mg/l 96 h
CE50 Daphnie 1	> 1000 mg/l 48 h
(2-Methoxymethylethoxy)-propanol (34590-94-8)	
CL50 poisson 1	> 1000 mg/l Poecilia reticulata
ErC50 (algues)	> 1000 mg/l

12.2. Persistance et dégradabilité

1-butoxypropan-2-ol (5131-66-8)	
Persistance et dégradabilité	Facilement biodégradable.

Quik Stik® TWIST PAINT MARKER Fluorescent Orange, Fluorescent Pink

Fiche de données de sécurité

selon Federal Register / Vol. 77, Règlement Règles et n o de 58 / lundi 26 mars 2012 /
selon la réglementation Canadienne sur les produits dangereux (HPR)

(2-Methoxymethylethoxy)-propanol (34590-94-8)

Persistance et dégradabilité	Facilement biodégradable.
------------------------------	---------------------------

12.3. Potentiel de bioaccumulation

1-butoxypropan-2-ol (5131-66-8)

Log Pow	1.2
---------	-----

12.4. Mobilité dans le sol

Pas d'informations complémentaires disponibles

12.5. Autres effets néfastes

Pas d'informations complémentaires disponibles

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Recommandations pour l'élimination des déchets : Détruire conformément aux règlements de sécurité locaux/nationaux en vigueur.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

Conformément à US-DOT 49 CFR et l'HMR / TMD / ADR / IMDG / OACI / IATA

Non réglementé pour le transport

Désignation officielle de transport (ADR) : Non applicable

Classe(s) de danger pour le transport (ADR) :

Transport maritime

Classe(s) de danger pour le transport (IMDG) :

Transport aérien

Classe(s) de danger pour le transport (IATA) :

RUBRIQUE 15: Informations réglementaires

15.1. Réglementations États-Unis

1-butoxypropan-2-ol (5131-66-8)

Inscrit sur l'inventaire TSCA (Toxic Substances Control Act - Loi réglementant les substances toxiques) aux États-Unis

(2-Methoxymethylethoxy)-propanol (34590-94-8)

Inscrit sur l'inventaire TSCA (Toxic Substances Control Act - Loi réglementant les substances toxiques) aux États-Unis

EPA TSCA Regulatory Flag

T - indique une substance soumise à une règle d'essai de la Section 4 de la loi TSCA, États-Unis

N-Ethyl O/P Toluene Sulfonamides (8047-99-2)

Inscrit sur l'inventaire TSCA (Toxic Substances Control Act - Loi réglementant les substances toxiques) aux États-Unis

3',6'-bis(diethylamino)spiro[isobenzofuran-1(3H),9'-[9H]xanthene]-3-one (509-34-2)

Inscrit sur l'inventaire TSCA (Toxic Substances Control Act - Loi réglementant les substances toxiques) aux États-Unis

Butoxy-1-propanol (15821-83-7)

Inscrit sur l'inventaire TSCA (Toxic Substances Control Act - Loi réglementant les substances toxiques) aux États-Unis

15.2. Réglementations internationales

CANADA

1-butoxypropan-2-ol (5131-66-8)

Inscrit sur l'inventaire canadien de la LIS (liste intérieure des substances)

Butoxy-1-propanol (15821-83-7)

Not listed on the Canadian DSL (Domestic Substances List) inventory.

(2-Methoxymethylethoxy)-propanol (34590-94-8)

Inscrit sur l'inventaire canadien de la LIS (liste intérieure des substances)

N-Ethyl O/P Toluene Sulfonamides (8047-99-2)

Inscrit sur l'inventaire canadien de la LIS (liste intérieure des substances)

3',6'-bis(diethylamino)spiro[isobenzofuran-1(3H),9'-[9H]xanthene]-3-one (509-34-2)

Inscrit sur l'inventaire canadien de la LIS (liste intérieure des substances)

Quik Stik® TWIST PAINT MARKER Fluorescent Orange, Fluorescent Pink

Fiche de données de sécurité

selon Federal Register / Vol. 77, Règlement Règles et n o de 58 / lundi 26 mars 2012 /
selon la réglementation Canadienne sur les produits dangereux (HPR)

Réglementations UE

1-butoxypropan-2-ol (5131-66-8)

Inscrit sur l'inventaire des substances EINECS de la CEE (inventaire européen des substances chimiques commercialisées)

Butoxy-1-propanol (15821-83-7)

Not listed on the EEC inventory EINECS (European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances)

(2-Methoxymethylethoxy)-propanol (34590-94-8)

Inscrit sur l'inventaire des substances EINECS de la CEE (inventaire européen des substances chimiques commercialisées)

N-Ethyl O/P Toluene Sulfonamides (8047-99-2)

Inscrit sur l'inventaire des substances EINECS de la CEE (inventaire européen des substances chimiques commercialisées)

3',6'-bis(diethylamino)spiro[isobenzofuran-1(3H),9'-[9H]xanthene]-3-one (509-34-2)

Inscrit sur l'inventaire des substances EINECS de la CEE (inventaire européen des substances chimiques commercialisées)

Directives nationales

Quik Stik® TWIST PAINT MARKER Fluorescent Orange, Fluorescent Pink

Tous les ingrédients sont répertoriés dans les Toxic Substances Control Act (TSCA).

15.3. Les réglementations américaines

(2-Methoxymethylethoxy)-propanol (34590-94-8)

U.S. - New Jersey - Right to Know Hazardous Substance List
U.S. - New York - Right to Know List of Hazardous Chemicals
U.S. - Massachusetts - Right To Know List
U.S. - Pennsylvania - RTK (Right to Know) List

RUBRIQUE 16: Autres informations

Sources des données

: ACGIH (American Conference of Government Industrial Hygienists).
European Chemicals Agency (ECHA) C&L Inventory database. Accessed at <http://echa.europa.eu/web/guest/information-on-chemicals/cl-inventory-database>.
Krister Forsberg and S.Z. Mansdorf, "Quick Selection Guide to Chemical Protective Clothing", Fifth Edition.
National Fire Protection Association. Fire Protection Guide to Hazardous Materials; 10th edition.
OSHA 29CFR 1910.1200 Hazard Communication Standard.
TSCA Chemical Substance Inventory. Accessed at <http://www.epa.gov/oppt/existingchemicals/pubs/tscainventory/howto.html>.

Abréviations et acronymes

: ATE: Acute Toxicity Estimate. CAS (Chemical Abstracts Service) number.
CLP: Classification, Labelling, Packaging.
EC50: Environmental Concentration associated with a response by 50% of the test population.
GHS: Globally Harmonized System (of Classification and Labeling of Chemicals).
LD50: Lethal Dose for 50% of the test population.
OSHA: Occupational Safety & Health Administration.
PBT: Persistent, Bioaccumulative, Toxic.
TWA: Time Weight Average.
TSCA: Toxic Substances Control Act.

Autres informations

: Aucun(e).

Textes complet des phrases H:

H226	Liquide et vapeurs inflammables
H227	Liquide combustible
H302	Nocif en cas d'ingestion
H311	Toxique par contact cutané
H315	Provoque une irritation cutanée
H319	Provoque une sévère irritation des yeux

SDS Prepared by: The Redstone Group, LLC
6077 Frantz Rd.
Suite 206

Quik Stik® TWIST PAINT MARKER Fluorescent Orange, Fluorescent Pink

Fiche de données de sécurité

selon Federal Register / Vol. 77, Règlement Règles et n o de 58 / lundi 26 mars 2012 /
selon la réglementation Canadienne sur les produits dangereux (HPR)

Dublin, OH USA 43016
T 614-923-7472
www.redstonegrp.com

LACO NA GHS SDS French

Ces informations sont basées sur nos connaissances actuelles et décrivent le produit pour les seuls besoins de la santé, de la sécurité et de l'environnement. Elles ne devraient donc pas être interprétées comme garantissant une quelconque propriété spécifique du produit